



Le Club Med s'engage auprès de ses clients à mettre en place les mesures de sécurité nécessaires pour offrir un séjour et un événement inoubliables et accueillir ses clients dans les meilleures conditions possibles en veillant à maintenir la convivialité et le partage de moments de bonheur, ancrés dans son ADN depuis 70 ans.

Le Club Med a ainsi adapté son offre en tenant compte des nouvelles attentes des clients sur la base de l'expertise acquise dès l'été 2020 avec la mise en place d'initiatives offrant plus d'espace pour chacun, plus de flexibilité horaire pour accéder aux restaurants avec un service plus personnalisé, et un cadrage des équipes revu pour un encadrement en plus petits groupes notamment auprès des enfants.

Le Club Med réaffirme ainsi ses engagements pour sans cesse innover et répondre aux attentes de ses clients tout en faisant de la sécurité sa priorité : pour ses clients, ses équipes et ses partenaires.

L'ensemble des mesures d'hygiène et sécurité déjà en place et éprouvées et constituant les protocoles sanitaire « Ensemble en sécurité » ont notamment été renforcées conformément aux directives émises par l'Organisation Mondiale de la Santé et les autorités locales.

Par ailleurs le travail effectué en amont par les équipes a été reconnu par l'organisme de renom Cristal International Standards. Cet organisme a audité l'ensemble des Resorts à leur réouverture durant l'été 2020 ainsi qu'à chaque réouverture intervenue depuis et renouvelé régulièrement. Les Resorts Club Med ouverts ont également été certifiés POSI Check.

Dans le contexte sanitaire actuel et soucieux de réduire le risque de transmission de la COVID 19, le Club Med se conforme à la réglementation applicable en France depuis le 21 juillet 2021, et exige la présentation d'un "Pass Sanitaire" pour accéder à l'ensemble de nos Resorts Club Med situés en France et DOM TOM. La loi du 5 août 2021 et son décret du 7 août 2021 en précisent les modalités comme suit :

* En France 7 jours après la 2e injection pour les vaccins à double injection (Pfizer, Moderna, AstraZeneca), 4 semaines après l'injection pour les vaccins avec une seule injection (Johnson & Johnson) ou 7 jours après l'injection pour les vaccins chez les personnes ayant eu un antécédent de Covid (1 seule injection). Attention ces délais peuvent plus longs selon les pays. Les vaccins reconnus en France dans le cadre du Pass sanitaire sont ceux reconnus par l'Agence européenne du médicament (EMA).

**Les seuls tests antigéniques pouvant être valablement présentés sont ceux permettant la détection de la protéine N du SARS-CoV-2 »

Nous vous demandons par conséquent pour toute personne âgée de 12 ans et plus de prévoir à son arrivée au Resort un des documents suivants (constituant le « Pass Sanitaire ») afin de pouvoir accéder à nos Resorts en France et DOM TOM **:

- ✓ la preuve d'un schéma vaccinal complet *(soit 1 ou 2 dose(s) selon le nombre de doses requises en fonction du vaccin administré et de la situation sérologique) A noter qu'à compter du 15 janvier 2022, la validité du Pass sanitaire sera conditionné à la troisième dose de vaccin pour tous les adultes qui ont reçu leur schéma vaccinal depuis plus de 7 mois ou
- ✓ la preuve d'un test négatif à la COVID 19 (RT-PCR nasopharyngé ou salivaire) ou antigénique de moins de 24h (48h pour les DOM TOM)** ou
- ✓ iii) Ou le résultat d'un test RT-PCR (nasopharyngé ou salivaire) ou antigénique positif attestant du rétablissement de la Covid-19, datant d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois.

**A noter que l'accès aux DOM TOM peut le cas échéant faire l'objet de restrictions préfectorales spécifiques et imposer à toute personne de plus de 12 ans de présenter le résultat négatif d'un examen biologique de dépistage virologique (test PCR) de moins de 72 heures ou antigénique permettant la détection de la protéine N du SARS-CoV-2 réalisé moins de 48 heures avant l'embarquement, si la personne est vaccinée ou de moins de 24 H si elle n'est pas vaccinée.

Pour ses Resorts situés Hors de France, le Club Med demande également, conformément aux obligations sanitaires et douanières des destinations concernées, de justifier du Pass Sanitaire pour ses clients âgés de 12 ans et plus, afin de pouvoir accéder aux Resorts. L'accès au Resort sera soumis à la présentation du résultat d'un test RT-PCR (nasopharyngé ou salivaire) ou antigénique négatif à la Covid-19 réalisé dans les 72h (ce délai pouvant être modifié en fonction de la situation épidémiologique) avant l'arrivée au Resort sauf en cas de vaccination. Dans ce cas, une attestation de vaccination complète* contre la covid-19 (en français ou en anglais) sera également acceptée.

À défaut de présenter le Pass Sanitaire, l'accès au Resort vous sera refusé ainsi qu'à votre accompagnant pour les clients mineurs ou à son(ses) éventuel(s) accompagnant(s) mineur(s) pour les clients majeurs.

A noter que le Pass Sanitaire s'entend sans préjudice des documents et formalités à remplir par ailleurs par nos clients en application des Conditions de Vente du Club Med, tels qu'ils pourraient être exigés par exemple par les compagnies aériennes et/ou relevant d'obligations douanières ou sanitaires pour sortir du pays d'origine du Client et /ou accéder au pays de destination. Le Club Med met à cet égard à disposition de ses clients français une plateforme d'informations consultable via le lien suivant : <https://formalites-voyage.clubmed.fr/>

Attention cette plateforme ne se substitue pas aux informations délivrées en temps réel par le Ministère des Affaires Etrangères son objectif étant de donner une vision simplifiée des conditions d'accessibilité de nos Resorts pour les ressortissants français.

* En France 7 jours après la 2e injection pour les vaccins à double injection (Pfizer, Moderna, AstraZeneca), 4 semaines après l'injection pour les vaccins avec une seule injection (Johnson & Johnson) ou 7 jours après l'injection pour les vaccins chez les personnes ayant eu un antécédent de Covid (1 seule injection). Attention ces délais peuvent plus longs selon les pays. Les vaccins reconnus en France dans le cadre du Pass sanitaire sont ceux reconnus par l'Agence européenne du médicament (EMA).

**Les seuls tests antigéniques pouvant être valablement présentés sont ceux permettant la détection de la protéine N du SARS-CoV-2 »

Malgré le soin pris pour sa mise à jour régulière certaines informations pourraient ne pas avoir été mises à jour, ces dernières étant amenées à évoluer très fréquemment voire sans préavis au regard de la situation épidémiologique.

Si le renforcement du protocole sanitaire tend à réduire le risque de circulation du virus en Resort, elle ne saurait toutefois l'éliminer totalement rendant toujours obligatoire et nécessaire la mise en œuvre de l'ensemble des mesures de « geste barrière » détaillé ci-après.

L'ensemble de ces mesures constitue donc le protocole sanitaire « Ensemble en Sécurité » (« **Protocole Sanitaire** ») que le Client s'engage à respecter et à faire respecter sous sa responsabilité par ses ayants droits et /ou bénéficiaires du Séjour Club Med.

Le Client s'engage en outre à respecter l'ensemble des obligations et impératifs d'ordre administratif ou légal en vigueur à la date de son séjour résultant notamment de la lutte contre la propagation de la COVID 19 dont il s'engage à se tenir informé de leur évolution pour satisfaire, le cas échéant, aux formalités y relatives et en supporter au besoin le surcoût (exemple coûts des tests PCR etc.).

Sans préjudice de ce qui précède, le Club Med adaptera, le cas échéant, les mesures sanitaires et de sécurité nécessaires et les portera à la connaissance de ses clients par tout moyen approprié dont son site Internet [HTTPS://www.clubmed.fr](https://www.clubmed.fr) et notamment via la plateforme d'informations consultable avec le lien suivant : <https://formalites-voyage.clubmed.fr/>,

Le présent Protocole Sanitaire constitue le document de référence et prévaut sur toute requête du Client portant sur le même objet quelle qu'en soit la forme.

Le Protocole Sanitaire comprend :

- **Des mesures renforcées pour assurer au Client un séjour en sécurité :**

Pour l'ensemble de ses Resorts le Club Med exige le Pass Sanitaire pour toute personne âgée de plus de 12 et plus. Un résultat d'un test RT-PCR (nasopharyngé ou salivaire) ou antigénique négatif à la Covid-19 réalisé dans les 72h (ce délai pouvant être modifié en fonction de la situation épidémiologique) avant l'arrivée au Resort sera exigé sauf en cas de vaccination. Dans ce cas, une attestation de vaccination complète* contre la covid-19 (en français ou en anglais) sera également acceptée.

A défaut de justifier du Pass Sanitaire l'accès au Resort concerné sera refusé.

A noter que la capacité d'accueil de nos Resorts peut le cas échéant être réduite avec un nombre limité de Clients, et ce même si nos Resorts disposent de grands espaces intérieurs et extérieurs.

* En France 7 jours après la 2e injection pour les vaccins à double injection (Pfizer, Moderna, AstraZeneca), 4 semaines après l'injection pour les vaccins avec une seule injection (Johnson & Johnson) ou 7 jours après l'injection pour les vaccins chez les personnes ayant eu un antécédent de Covid (1 seule injection). Attention ces délais peuvent plus longs selon les pays. Les vaccins reconnus en France dans le cadre du Pass sanitaire sont ceux reconnus par l'Agence européenne du médicament (EMA).

**Les seuls tests antigéniques pouvant être valablement présentés sont ceux permettant la détection de la protéine N du SARS-CoV-2 »

- **Le respect des gestes barrières et distances de sécurité tout au long du séjour du Client :**
 - Port du masque pour l'ensemble de nos équipes et de nos clients dans les espaces intérieurs (et dans certains espaces extérieurs en fonction des réglementations locales)
 - Des mesures mises en place dès l'arrivée afin de permettre un accueil fluide et serein à la réception.
 - Des marquages au sol dans toutes les zones d'attente afin de permettre de respecter les distances de sécurité.
 - Affichage et rappel des gestes barrières et de la mise à disposition de Gel Hydroalcoolique.
 - Des services digitaux pour limiter les files d'attente.
 - Plus de distance dans nos restaurants et des horaires aménagés pour permettre plus de flexibilité. Libre-service avec service assisté et d'avantage de plats servis à l'assiette.
 - Des « pauses gourmandes » et cocktails adaptés nécessitant de consommer exclusivement assis. Cette mesure pourra le cas échéant être levée en l'absence de recommandations contraires de la part des autorités de contrôle de la situation épidémiologique.
- **Un nettoyage renforcé :**

Un nettoyage plus fréquent et encore plus approfondi est effectué dans nos Resorts avec une attention particulière pour :

- Les chambres
- Les parties communes : restaurants, bars, espaces de nos Clubs enfants, réception...
- Les équipements sportifs
- Les salles de réunion et leurs équipements font également l'objet d'une désinfection régulière. Mise à disposition de gel hydroalcoolique et kit de nettoyage.
- Et plus généralement de l'ensemble des points de contacts (boutons d'ascenseur, poignées de porte, interrupteurs , compteurs..)

A noter : des moyens de désinfection sont mis à disposition **dans l'ensemble des services du Resort**: gel hydroalcoolique, lingettes désinfectantes, savons et kits de nettoyage.

- **Une sécurité renforcée :**
 - Les équipes GO et GE sont formées à toutes les mesures d'hygiène et de sécurité et sensibilisées aux différents protocoles sanitaires en place dans leur Resort. **Un « Safe Together » Manager** est par ailleurs en place dans chaque Resort et est garant de l'application de toutes les mesures d'hygiène et sécurité. Il sera votre interlocuteur concernant les modalités de réalisation des tests qui s'avèreraient nécessaires pendant votre séjour ou en prévision de votre retour lorsque la destination et/ou les compagnies aériennes l'exigent. Le cout des tests étant à la charge du Client.
 - Les G.O et G.E sont disponibles tout au long du séjour et portent des masques et, au besoin, des gants.
 - Un programme d'animations réinventé afin de respecter les normes de distanciation et le cas échéant les restrictions imposées par les autorités locales
 - Les activités sont proposées autant que de besoin en groupe réduit. Avec rappel des gestes barrières et mise à disposition de gel hydroalcoolique et kit de désinfection. Les équipements et matériel sont par ailleurs régulièrement désinfectés.

* En France 7 jours après la 2e injection pour les vaccins à double injection (Pfizer, Moderna, AstraZeneca), 4 semaines après l'injection pour les vaccins avec une seule injection (Johnson & Johnson) ou 7 jours après l'injection pour les vaccins chez les personnes ayant eu un antécédent de Covid (1 seule injection). Attention ces délais peuvent plus longs selon les pays. Les vaccins reconnus en France dans le cadre du Pass sanitaire sont ceux reconnus par l'Agence européenne du médicament (EMA).

**Les seuls tests antigéniques pouvant être valablement présentés sont ceux permettant la détection de la protéine N du SARS-CoV-2 »

- Les salles de réunion sont modulables, permettant d'assurer les espacements et distanciation requises. Rappel aux usagers des gestes barrière (notamment port du masque) et de la capacité d'accueil autorisée. Les Salles de réunion et leurs équipements font l'objet d'une désinfection régulière. Mise à disposition de gel hydroalcoolique et kit de nettoyage.
- Les « Pause-café/gourmandes » sont adaptées avec rappel de la consigne de consommer assis.

▪ **Santé : Des mesures d'hygiène et de santé supplémentaires :**

- Médecin ou infirmier(e) disponible 7 jours sur 7.
- Prise de température possible dans tous les Resorts (obligatoire le cas échéant en fonction de la législation locale). Des bornes automatiques sont mises en place dans nos Resorts de montagne
- Plan d'urgence activé en cas de suspicion Covid et assistance dédiée.

▪ **Plus d'accompagnement : Garantie COVID-19 incluse dans votre forfait :**

Club Med s'associe à Europ Assistance et propose à tous les Clients une garantie d'assistance médicale incluse dans le forfait séjour, en cas de maladie liée au COVID-19.

- L'ensemble des frais de santé à l'étranger seront couverts, y compris le rapatriement.
- En cas d'hospitalisation, en plus des frais de santé, des prestations annexes seront prises en charge comme les frais d'hébergement des accompagnants.
- En cas de confinement lié à la maladie, les frais de prolongation en Resort sont pris en charge.
- Si le vol retour prévu n'est possible : le centre d'assistance prendra en charge et organisera un nouveau vol retour suivant les exigences établies par l'équipe sanitaire.

Le Protocole Sanitaire est réévalué par notre comité scientifique et nos partenaires en fonction de l'évolution de la situation sanitaire et des obligations applicables notamment réglementaires.

* En France 7 jours après la 2e injection pour les vaccins à double injection (Pfizer, Moderna, AstraZeneca), 4 semaines après l'injection pour les vaccins avec une seule injection (Johnson & Johnson) ou 7 jours après l'injection pour les vaccins chez les personnes ayant eu un antécédent de Covid (1 seule injection). Attention ces délais peuvent plus longs selon les pays. Les vaccins reconnus en France dans le cadre du Pass sanitaire sont ceux reconnus par l'Agence européenne du médicament (EMA).

**Les seuls tests antigéniques pouvant être valablement présentés sont ceux permettant la détection de la protéine N du SARS-CoV-2 »